

- 1--- Installation de 5h à 8h. Ouverture de 8h à 14h.
- 2--- Réservation au Centre J Monnet. Voir la fiche à remplir.
- 3--- Les habitants et commerçants de Montigny en Ostrevent sont prioritaires pour réserver dans l'ordre des réservations.
- 4--- Les commerçants de Montigny réservent un emplacement devant leur façade de magasin ; ils ne peuvent le mettre à la disposition d'un marchand forain.
- 5--- **Tout participant doit avoir réservé aux dates prévues. Aucune réservation possible après.**
- 6--- Les places réservées y compris les façades des magasins doivent être occupées avant 8h dernier délai.
- 7--- Les places non occupées à 8h peuvent être disponibles pour les exposants ayant réservé.
- 8--- Les disquaires et posticheurs sont autorisés à utiliser leur sonorisation sans gêner leurs voisins.
- 9--- **Aucune contestation pour les places réservées.**
- 10--- En cas de toute infraction, la Force Publique sera avisée pour expulser toute indiscipline.
- 11--- Aucune installation hors limite de la braderie brocante n'est autorisée.
- 12--- Interdiction de planter des piquets sur les trottoirs en macadam.
- 13--- Les véhicules utilitaires ou voitures du particulier doivent être sur l'emplacement réservé et correctement placées derrière l'étal afin d'éviter le débordement sur la chaussée.

Les véhicules sécuritaires doivent pouvoir circuler librement !
- 14--- Dès la réservation les droits de place sont à régler.

Les tickets avec le(s) numéro(s) de l'emplacement réservé sont immédiatement fournis avec le plan des circuits de situation dans la braderie.

Surtout ne pas perdre les tickets !
- 15--- **Aucune place remboursée en cas d'intempéries ou de désistement.**
- 16--- **L'emplacement doit rester propre à votre départ, sinon il y aura une indemnisation !**
- 17--- Dès 5h nos équipes bénévoles vont aider à placer en vérifiant les tickets de réservation.
- 18--- **Tout participant doit obligatoirement respecter le règlement.**
- 19--- **Tout vendeur ayant créé un incident ou n'ayant pas respecté le règlement ci-dessus sera interdit de participation les années suivantes.**

Syndicat d'initiative

MONTIGNY en OSTREVENT

FICHE DE RESERVATION

BRADERIE-BROCANTE

29 Octobre 2017

De 8h à 14h

Installation de 5h à 8h

Inscription au Centre Jean Monnet en Octobre

. Pour les habitants et commerçants de Montigny-en-Ostrevent

Les : Lu 2, Ma 3, Me 4, Ve 6, Sa 7 de 14h30 à 17h30

Accompagné obligatoirement de votre règlement

. Pour les extérieurs

Les : Lu9, Ma10, Me11, Ve13, S14 de 14h30 à 17h30

Accompagné obligatoirement de votre règlement

CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

N° des places : _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____

N° des tickets : _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ / _____ Circuits : B1 - B2 - B3 - B4

A remplir et écrire très lisiblement

Je soussigné(e) : NOM _____ Prénom : _____

Adresse exacte : N° _____ Rue : _____

Ville : _____ CP : _____ TEL : _____ Mail : _____

Commerçant N °SIREN : _____ Particulier Cocher la case correspondante

N° de la Carte d'identité ou passeport en état de validité : _____

Délivré le _____ à _____

Marque du Véhicule utilisé à la braderie : _____

Son N° d'immatriculation : _____

L'emplacement réservé avec votre véhicule est facturé de 2m en 2m. **5€ les 2 mètres linéaire.**

Par exemple pour 6 m : 2m x3=6m c'est-à-dire : 5€ x3= 15€.

Je réserve un emplacement de : 2m x _____ = _____ m c'est-à-dire : 5€ x _____ = _____ €

Chèque établi à l'ordre du Trésor Public. Envoi au Syndicat d'Initiative BP15 59182 Montigny en Ostrevent

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement de la braderie et de la législation en vigueur en matière de revente d'objets et de pratique de vente au déballage. Pour les particuliers pas plus de deux braderie-brocante par année.

Date

Signature